

Résolution présentée par la délégation de la

République d'Azerbaïdjan

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Diversification de l'approvisionnement en gaz

L'Assemblée générale,

Constatant le manque de rigueur des sanctions appliquées à l'encontre de la Russie, mesures prises en raison de la campagne militaire que mène cette dernière en Ukraine,

Estimant que cette inefficacité de la part de l'Union Européenne découle de sa dépendance commerciale à la fédération de Russie, tout particulièrement dans le domaine gazier et pétrolier,

Consciente qu'une voie d'approvisionnement existe d'ores et déjà entre le territoire de l'Azerbaïdjan et l'Occident, depuis 2005, et dont l'existence permet actuellement l'acheminement de plus de 10 milliards de m³ de gaz, afflux qui, dans le besoin, pourrait aisément se voir accroître,

Rappelant que les exportations de gaz russe vers l'Europe se sont vues réduites, en répression des sanctions européennes infligées, et que la récente destruction partielle des oléoducs North Stream 1 et 2 empêche davantage les livraisons,

Craignant un effondrement de l'économie mondiale dû à la pénurie d'énergie, au sein de l'Europe, suite aux sanctions menées par les pays membres de l'Union Européenne et de l'OTAN contre la Russie, leur principal fournisseur en gaz,

Décide que L'UE diversifie la provenance du gaz qu'elle importe, de sorte à favoriser l'établissement de relations commerciales solides avec ses nouveaux fournisseurs.

- De nouvelles voies d'acheminement de gaz et de pétrole seront installées entre l'Union Européenne ainsi que les États producteurs, lesquels mettront à la disposition de l'UE leurs réserves d'énergie fossile, offrant alors une alternative à l'UE à la dépendance russe, à laquelle elle se voit actuellement soumise.

Le texte français fait loi